



↳ www.bourgenbresse.fr ↵

Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE	7
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
1.1 CRISE SANITAIRE : IMPACT ET BILAN SUR L'EXERCICE 2020.....	8
1.2 CHANGEMENT DE PERIMETRE ET DE STRCUTURE ENTRE 2019 ET 2020.....	11
1.3 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	12
1.3.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	13
1.3.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	13
1.3.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	13
1.3.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	14
1.3.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67).....	14
1.3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68).....	14
1.4 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	15
1.4.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70).....	16
1.4.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	16
1.4.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	16
1.4.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	17
1.4.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77).....	18
1.4.6 REPRISES SUR PROVISIONS (chapitre 78).....	18
2. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	20
2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	21
2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 106 945,10 €.....	21
2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23).....	21
2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	22
2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	23
2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	23
2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	23
2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	23
BUDGET AERODROME.....	25
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	27
BUDGET LOTISSEMENTS.....	29
BUDGET SERVICES FUNERAIRES.....	30
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES.....	31

Synthèse : une année 2020 d'investissements et de désendettement malgré le choc financier de la pandémie

Venant clôturer un budget voté le 10 février 2020, le compte administratif dépeint dans ce rapport se révèle contrasté à bien des égards.

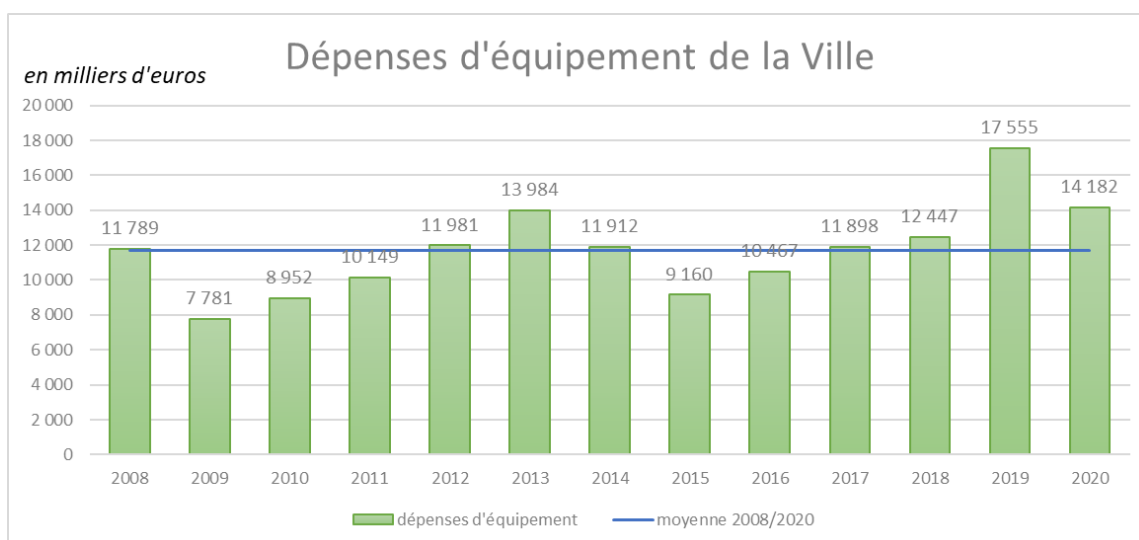
D'une part, comme on pouvait s'y attendre, il est bouleversé dans sa section de fonctionnement par le choc de la pandémie, avec une perte de recettes de 1,5 M€, mais aussi des dépenses en baisse sur les équipements fermés et des dépenses supplémentaires de protection des populations.

D'autre part, la résilience de l'action communale est traduite dans la section d'investissement qui, malgré l'arrêt des travaux pendant une partie du premier confinement et des protocoles sanitaires stricts, s'achève à son deuxième meilleur niveau depuis 2008.

Ces constats de solidité financière et d'action préservées pendant la pandémie sont le résultat de :

- l'optimisation du fonctionnement (baisse de la charge de la dette, de la consommation d'énergie) ;
- de la gestion serrée des impacts sanitaires pour adapter les besoins aux ouvertures ;
- de la solidarité des partenaires (Caisse d'allocations familiales essentiellement) ;
- de décisions financières (provision des résultats 2019 pour tenir pendant la crise) ;
- de la pratique ancrée de recherche de financements extérieurs (6 M€ de subventions pour les investissements de la Ville, soit 42 % de l'investissement de la Ville)...

En définitive, malgré les pertes et les restrictions, l'autofinancement est maintenu, l'investissement est très élevé et l'endettement se réduit. Un résultat positif est dégagé et provisionné pour permettre à la Ville de jouer en 2021 son rôle dans la relance de l'activité.



Grands indicateurs financiers du compte administratif 2020

Changement de périmètre et de structure entre 2019 et 2020

Afin d'apprécier correctement l'évolution des différents postes budgétaires entre 2019 et 2020, il importe d'individualiser et de neutraliser l'impact d'évènements exceptionnels qui ont lieu sur chacun de ces 2 exercices, en particulier le transfert de la compétence eau, assainissement et eaux pluviales en 2019 et l'impact de la crise sanitaire en 2020.

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement que ce soit en chiffres bruts (respectivement de + 4,6 % et - 2,1 %) ou à périmètre constant (+ 1,5 % et - 0,1 %).

Après deux années de hausse, la dynamique de consolidation de la capacité d'autofinancement se poursuit en 2020. Elle se maintient, hors produits de cessions et valorisation des certificats d'énergie à 8 644 K€.

Cet indicateur bénéficie notamment, malgré un impact négatif de la pandémie de la baisse des charges financières (0,1 M€), de la régularisation en faveur de la Ville du service commun informatique par Grand Bourg Agglomération (0,2 M€), de l'accroissement des bases fiscales sans évolution des taux (0,4 M€)...

Ces bons résultats malgré l'impact et le contexte peu sécurisant de la crise sanitaire permettent la poursuite et ou la finalisation des projets du mandat sans obérer l'avenir.

La CAF couvre largement le remboursement de la dette qui se maintient à son niveau du CA 2019 (5 150 K€ en 2019 et 5 344 K€ en 2018) et le taux d'épargne s'en trouve encore amélioré, à 14,0 % au lieu de 12,6 % en 2019 témoignant d'une situation financière saine.

Effort d'équipement et son financement :

Malgré le contexte, l'investissement de la Ville atteint son deuxième plus haut niveau depuis 2008, 14 248 K€. Ces dépenses sont financées avec un emprunt plus faible 2,8 M€ (3,5 M€ en 2019 et 4,4 M€ en 2018) grâce à un autofinancement accru, une mobilisation profonde pour l'obtention de financements partenariaux pour les projets d'investissements (5,9 M€, contre 4 716 K€ en 2019 et de 3 871 K€ en 2018) et malgré la baisse du produit de FCTVA (perception exceptionnelle en 2019 de 2 années de recettes pour régularisation).

Endettement :

Les emprunts nouveaux encaissés (2 800 K€) étant inférieurs aux remboursements (5 150 K€), la dette totale consolidée avec la SPL OSER s'élève à 40 183 K€ fin 2020, en diminution de 2,5 M€, permettant d'améliorer la capacité de désendettement qui passe de 5,5 années en 2019 à 4,6 années.

Taux d'exécution :

Malgré la pandémie, le taux d'exécution reste satisfaisant en dépenses réelles de fonctionnement (96,9 %) et en dépenses d'investissement (71,8 %).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 100,4 %, attestant de la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :

Le résultat comptable de fonctionnement est en progression (6 708 K€ contre 6 129 K€ en 2019), en raison de l'évolution plus favorable des produits de fonctionnement par rapport aux charges.

En intégrant le résultat reporté de 2019, ce résultat ressort à 8 708 K€.

La section d'investissement dégageant un solde négatif de - 5 536 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 3 172 K€.

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2020, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aéroport, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergie renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	70 558 104,42	recettes	26 304 145,27
Dépenses	63 868 767,75	dépenses	24 205 845,23
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 689 336 ,67	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 098 300,04
+ résultat antérieur reporté	+ 2 807 391,03	+ solde antérieur reporté	- 5 669 467,28
= résultat net	+ 9 496 727 ,70	+ solde des restes à réaliser	- 2 574 437,07
RESULTAT A AFFECTER	+ 9 496 727,70	BESOIN DE FINANCEMENT	- 6 145 604,31

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	66 286 355,57	recettes	23 170 780,21
Dépenses	59 578 660,04	dépenses	20 071 122,64
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 707 695,53	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 3 099 657,57
+ résultat antérieur reporté	+ 2 000 000,00	+ solde antérieur reporté	- 6 063 647,31
= résultat net	+ 8 707 695,53	+ solde des restes à réaliser	- 2 571 784,34
RESULTAT A AFFECTER	+ 8 707 695,53	BESOIN DE FINANCEMENT	- 5 535 774,08

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 CRISE SANITAIRE : IMPACT ET BILAN SUR L'EXERCICE 2020

Le compte administratif 2020 est le reflet sur les finances communales de la pandémie. Dans les dépenses et dans les recettes, les impacts sont multiples et contrastés. Le choc direct de la pandémie s'élève à 2,3 M€ de pertes de recettes et de dépenses supplémentaires, que viennent atténuer 1,5 M€ de baisses de dépenses. Le soutien exceptionnel de la CAF permet de limiter les dégâts.

1,5 de pertes de recettes : ralentissement de l'activité et fermeture des services au public

Le premier, le plus intuitif, concerne la perte de recettes. En effet, le premier confinement strict a eu un impact puissant sur l'activité des services populations dont un grand nombre a dû fermer : éducation, enfance, jeunesse, culture, sport, se traduisant par l'absence de recettes. Puis, la persistance de la pandémie a empêché un retour à meilleure fortune. Au total, ce sont 1,5 M€ de recettes qui n'ont pas été perçues par la Ville en raison de la pandémie. Ce montant final se révèle très proche de celui anticipé en juillet 2020 au moment du budget supplémentaire, qui tablait sur une perte de recettes de 1,6 M€.

Pertes de recettes dues à la pandémie	Constatées en compte administratif
Stationnement	372 K€
Commerces – marchés, terrasses et taxe sur la publicité	297 K€
Restauration – scolaire et universitaire	296 K€
Enfance et jeunesse – crèches, centres de loisirs et garderies	138 K€
Culture – bibliothèques et musées	129 K€
Sport – Bouvent et équipements sportifs	74 K€
Taxe sur les droits de mutation	67 K€
Taxe sur l'électricité	46 K€
Autres	41 K€
En définitive, des pertes de recettes de	1 460 000 €

Le poste le plus touché, qui représente 25 % du total est celui des recettes du stationnement, régie de la Ville, qui accuse une perte de 372 000 €. Le deuxième poste, environ 300 000 € concerne les recettes liées au commerce. D'une part les droits de terrasses et de place (marchés) n'ont pas été perçus pendant le confinement puisque l'activité était limitée, d'autre part lorsque l'activité a pu reprendre, la Ville a renoncé à ses recettes pour soutenir l'activité économique. Les postes suivants sont liés aux services directs à la population : restauration scolaire et universitaire, crèches, garderies, centres de loisirs, équipements culturels et sportifs. Leur fermeture a entraîné pour la Ville des pertes à hauteur de 637 000 €, soit 43 % du total des pertes. Enfin, le ralentissement de la vie locale s'est perçu par la baisse des produits de droits de mutations et de la taxe sur l'électricité (113 000 €) néanmoins dans des proportions plus faibles que celles estimées initialement par le Gouvernement.

0,8 M€ de dépenses supplémentaires : protection de la population, reconnaissance des agents et mesures de soutiens économiques et sociaux

Au côté des recettes en berne, des dépenses exceptionnelles se sont vite révélées être des évidences pour la Ville, dont le rôle de bouclier pour la population a pu s'affirmer. Ce sont 0,85 M€ non prévus au budget primitif 2020 qui ont été débloqués à partir de la mi-mars.

Dépenses supplémentaires dues à la pandémie	Constatées en compte administratif
Protection de la population – confection et achat des masques à la population et aux agents	281 K€ ¹
Prime exceptionnelle confinement pandémie	192 K€
Protection de la population – protocoles sanitaires	185 K€
Commerces – remise de loyers, marchés et « cliquer-collecter »	65 K€
Social – subventions associations caritatives	44 K€
Culture – indemnisation spectacles	25 K€
Autres	57 K€
En définitive, des dépenses supplémentaires de	851 000 €

Environ 0,47 M€ de ces dépenses (soit 55 %) ont constitué l'action de protection de la population : achat et confection de masques distribués à tous les burgiens et mise en œuvre de protocoles sanitaires dans l'ensemble des services au public : désinfection, produits d'entretien, thermomètre, plexiglas... les écoles, les sanitaires publics, les établissements recevant du public ont tous été concernés.

La Ville a aussi activé des actions de soutien, dans le domaine social avec l'instauration d'une aide exceptionnelle pour tous les nouveaux précaires fragilisés par la pandémie mais aussi la remise gracieuse des loyers des entreprises pour 39 000 €

Enfin, la continuité du service assuré par des agents maintenus sur le terrain pendant le premier confinement, la fameuse deuxième ligne après les soignants, a été reconnue par la Ville par une prime d'un maximum de 1 000 € par agent.

1,5 M€ de dépenses réduites : fermeture des équipements et activités de la Ville empêchées de se tenir

Le corolaire des mesures sanitaires sur les dépenses est un impact direct à la baisse sur les postes de fonctionnement des équipements et sur le déroulement d'activités à destination du public.

Baisses de dépenses dues au confinement	Constatées en compte administratif
Energie – chauffage, éclairage, carburants	379 K€
Reports d'activités	284 K€
Enfance et jeunesse – centre de loisirs	177 K€
Restauration – scolaire et universitaire	170 K€
Masse salariale – saisonniers et formation	150 K€
Fonctionnement courant	143 K€
Communication – bulletin municipal et jumelage	101 K€
Education – classes transplantées et contrat local d'éducation	85 K€
En définitive, la pandémie a entraîné une baisse de dépenses de	1 490 000 €

La fermeture des équipements a permis à la Ville de limiter au maximum ses charges de fonctionnement. A ce titre, les dépenses d'énergie ont été drastiquement réduites, à hauteur de près de 0,4 M€ (27 % du total de

¹ Ce montant concerne exclusivement les masques pour les burgiens. La Ville a procédé à des achats de masques pour le compte de Grand Bourg Agglomération qui ont été remboursés à l'euro prêt par la Communauté d'agglomération, ils n'apparaissent donc pas ici.

baisses). C'est la même logique qui explique les baisses de dépenses sur les centres de loisirs, la restauration, les saisonniers, la communication...

Par ailleurs, pour moins de 0,3 M€ (19 % du total), les baisses de dépenses ont concerné des activités de la Ville qui n'ont pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie. On retrouve dans ce montant par exemple des moindres dépenses sur les expositions au Musée de Brou, l'annulation de « l'espace d'un été » à la MJC, l'annulation de la fête de musique et de la fête de la Saint Martin...

0,6 M€ de recettes exceptionnelles : le soutien des partenaires

De la même manière que la Ville a pu apporter son soutien à des associations, indemniser des prestations non réalisées ou maintenir ses subventions de fonctionnement, quelques partenaires de la Ville lui ont apporté leur soutien pour un total de 602 000 €.

Recettes de soutien dues à la pandémie	Constatées en compte administratif
Caisse d'allocations familiales – soutien	500 K€
Etat – contribution achats de masques pour la Ville et sa population	65 K€ ²
Autre	37 K€
En définitive, des recettes supplémentaires de	602 000 €

Au premier rang, la CAF s'est distingué par un soutien d'ampleur de 500 000 € qui a permis de préserver l'équilibre de la Ville sur ses services de petite enfance malgré la chute des recettes et les protocoles sanitaires. L'Etat a par ailleurs apporté une aide aux achats de masques, sur une période courte, du 13 avril au 11 mai. La Ville qui avait procédé dès le mois de mars à l'acquisition de masques n'a pas pu pleinement bénéficier de ce soutien, mais a pu en distribuer plus tôt à sa population.

Au global, l'impact de la pandémie se révèle négatif. Néanmoins, son ampleur est plus faible que l'estimation faite en juillet 2020, qui tablait sur un coût net de la pandémie de 1,4 M€. Les marges de manœuvres identifiées en 2020 pour tenir au plus fort de la crise sont donc conservées et réinjectées en 2021. Cela se traduit par un report de résultat plus important qu'initialement envisagé en 2021 (1,5 M€ contre 1 M€) pour assurer les capacités de relance de la Ville et gérer les activités simplement reportées sur 2021.

² Corolaire de la précédente note, il s'agit de la somme allouée par l'Etat pour les masques à destination des burgiens. Une autre contribution de l'Etat à la Ville, 120 000 €, a concerné les achats de la Ville pour le compte de la communauté d'agglomération et remboursés par cette collectivité en net de subvention.

1.2 CHANGEMENT DE PERIMETRE ET DE STRUCTURE ENTRE 2019 ET 2020

Le budget de fonctionnement 2020 de la Ville fait l'objet d'une modification de périmètre qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier l'évolution réelle des dépenses et des recettes par rapport à 2019.

Les causes principales de ce changement sont liées :

- 1) à la prise en charge **d'opérations exceptionnelles sur l'exercice 2019** non reproduites en 2020 :
 - transfert à Grand Bourg Agglomération (GBA) du résultat 2018 des budgets eau et assainissement
 - renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot dans le cadre des travaux sur le bâtiment Amiot pour 132 970 € (voir délibération du Conseil municipal en date de juin 2019)
 - perception d'une recette conséquente et exceptionnelle pour 743 174,69 € dans le cadre de la valorisation de certificats d'économie d'énergie obtenus par la Ville grâce aux travaux d'isolation et d'amélioration thermique des bâtiments municipaux confiés par la Ville à la SPL Efficacité Énergétique.
- 2) **à l'impact de la crise sanitaire** qui se décline en comme décrit en 1.1. (voir *supra*)
- 3) **le transfert des recettes de stationnement du chapitre des impôts et taxes vers celui des produits des services et du domaine** (régularisation d'imputation)

1.3 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 318 963,93 € en réalisation, pour une prévision de 57 030 655,52 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 97 %.

Les dépenses **de gestion courante** (charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion) se maintiennent, à périmètre constant à leur niveau du CA 2019. Cette faible évolution est obtenue grâce à la maîtrise des trois premiers postes de dépenses (charges de personnel, charges à caractère général et subventions).

A périmètre constant, les dépenses **réelles** de fonctionnement (incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions) s'élèvent à 53 449 153,28 €. Comme pour les dépenses de gestion, leur évolution est encadrée à - 0,1 % en 2020.

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.3.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 11 337 829,58 €, représentant 19 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 95,9 % (97,9 % en 2019 et 98,7 % en 2018).

A périmètre constant, leur évolution est seulement de + 0,8 % (soit + 92 096,61 €).

Cette légère hausse est principalement liée à une action volontariste en matière d'entretien des espaces verts (+ 67,9 K€ notamment hausse des arrosages et recours plus élevé à l'insertion professionnelle du fait de la hausse des surfaces tels que celles du Boulevard E. Herriot et ses abords) et des bâtiments municipaux (entretien et mise aux normes électriques : + 71,9 K€).

1.3.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 33 705 709,65 € et représentent 56,6 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution est maîtrisée, à périmètre constant, puisqu'elle est en diminution de - 0,4 %, soit - 149 K€.

Cette évolution intègre l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT : évolutions statutaires, avancements, ...) et les différents mouvements de personnel.

1.3.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 11,6 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 6 887 350,72 € (contre 7 208 291,08 € en 2019), soit - 3,3 % (- 241 K€) à périmètre constant.

Sa baisse est principalement liée au report d'une partie de la subvention versée de l'EPCC théâtre (946 K€ contre 1 105,6 K€ en 2019) dont une partie (159 640 €) a été portée en charge constatée d'avance (en vue de sa réalisation sur l'exercice 2021) compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité 2020 de cet établissement (non réalisation d'actions et de spectacles prévues, plus d'aides de la part de l'Etat, ...)

Les subventions versées aux organismes privés et associations, première composante de ce chapitre, elles sont réalisées pour un montant global de 3 276 341,38 € (contre 3 265 843,82 €). Elles augmentent à périmètre constant de + 2,8 % (+ 90,3 K€) essentiellement en raison des évolutions suivantes :

- CAF : participation de la Ville aux centres sociaux et haltes garderies gérées par cet organisme : - 66 K€
- subventions aux clubs sportifs : +13 K€ (+ 50 - 37)
- AGLCA : + 174 K€ (nouvelle DSP avec un périmètre plus réduit et hausse en contrepartie des subventions versées à cet organisme pour ses activités sorties de la DSP)
- MJC : - 31 K€ (baisse des coûts techniques de fonctionnement compte tenu du déménagement de cet organisme)

Les autres subventions de fonctionnement, concernent principalement la subvention versée au CCAS qui se maintient à son niveau de l'exercice précédent (909 008,68 €, - 2 K€).

En matière de contributions obligatoires, celles-ci se composent quasi exclusivement de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées réalisée pour 363 651,11 € (+ 10,6 K€ par rapport à 2019).

Les redevances versées aux fermiers et délégataires (notamment DSP AGLCA et SMAC) sont réalisées pour un montant nettement inférieur (663 794,82 €, soit - 115 K€) compte tenu de la limitation du périmètre de délégation de l'AGLCA (voir ci-dessus, hausse en contrepartie des subventions versées).

Enfin, le poste des admissions en non-valeur et des pertes sur créances éteintes diminue de 98 K€ (conformément aux délibérations du Conseil Municipal de 2020).

1.3.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, diminuent, encore fortement (- 12,8 %) cette année à 769 181,53 € au lieu de 882 136,69 € en 2019 (et 1 036 831,69 € en 2017).

Cette baisse est essentiellement liée à la diminution de l'encours de dette, au maintien des taux à un niveau bas et à la structure de la dette ancienne (baisse progressive de la charge financière au fil du temps).

1.3.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 276 390,89 € (- 592 200,02 € par rapport à 2019). Cette évolution est principalement liée au reversement exceptionnel en 2019 à GBA du résultat excédentaires 2018 des budgets eau et assainissement (pour 536 411,69 €) et à la renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot pour 132 970 €, qu'on ne retrouve plus en 2020.

A périmètre constant, ce chapitre n'évolue que de + 4 K€.

1.3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68)

Elles sont réalisées pour un montant de 137 474,60 € (contre 53 344,27 € en 2019 et 158 426,06 € en 2018). Leur montant est variable d'une année à une autre.

Elles sont inscrites notamment pour se prémunir contre les risques d'impayés (87 474,60 €, + 64 K€) et les contentieux (50 K€, + 20 K€) : voir délibération du Conseil Municipal passées en 2020 dans ce cadre.

1.4 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Synthèse

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 62 026 659,46 € en réalisation, pour une prévision de 61 781 277 €, soit un taux de réalisation de 100,4 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

Les recettes de **gestion courante** (produits des services rendus, impôts et taxes, subventions et autres produits de gestion), à périmètre constant, sont en hausse de 868 K€ (+ 1,4 %) pour la troisième année consécutive, après autres 3 années de baisse (- 0,9 % en 2017, - 2,5 % en 2016 et - 1,2 % en 2015) en raison de la baisse moins brutale des dotations de l'État ,de l'évolution positive à taux constants des produits des impôts et taxes, ainsi que des dotations et participations.

Les recettes **réelles** de fonctionnement (incluant les produits financiers, les produits exceptionnels, les reprises sur provisions), à périmètre constant, hors produits de cession, impact COVID19 et hors valorisation des certificats d'énergie s'élèvent à 62 363 683,91 € (+ 936 K€, soit + 1,5 %).

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.4.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 3 990 392,01 € (contre 4 322 221,65 € en 2019) représentent 6 % des recettes, ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

A périmètre et structure constants, l'évolution de ce chapitre est de - 3,1 % (- 133 K€).

Cette évolution négative s'explique principalement par le recouvrement, exceptionnel en 2019, d'une somme de 387 250,65 € correspondant à un supplément de recettes antérieures à 2018, perçu dans le cadre de la contrepassation sur le budget principal de « l'arriéré » des budgets eau et assainissement (clôturés suite à leur transfert à GBA et arriéré intégré sur le budget principal).

1.4.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)

Les recettes s'élèvent à 41 565 545,96 € (contre 42 106 460,30 € en 2019). Soit 1,3 % de moins, l'impact pandémie se chiffrant lui à - 3,5 %. Elles augmentent à périmètre constant (hors impact COVID et ré-imputation des recettes de stationnement vers le chapitre des produits du service et du domaine) de + 594 K€ (+ 1,4 %).

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 26 825 071 € est en augmentation (+ 1 % par rapport à 2019 et + 0,9 % si l'on tient compte des rôles supplémentaires désormais comptabilisés sur des articles spécifiques, soit + 241 K€). Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en loi de finances pour + 0,9 % pour la taxe d'habitation et + 1,2 % pour la taxe foncière, ainsi que l'évolution des bases. Les bases de taxe d'habitation enregistrent une évolution (+ 0,7 %) par rapport à 2019 et connaissent une variation physique de - 0,2 %. Les bases de taxe sur le foncier bâti enregistrent quant à elles une évolution de + 1,5 % (soit une évolution physique de + 0,3 %).
- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération s'élève à 11 724 372,25 €. Ce produit est en augmentation de + 1,2 % (+ 143 028 €) en raison de régularisations du coût des services communs (DSI, SIG) pour 229 332 €.
- les produits de la taxe afférente aux droits de mutation (1 301 795,67 €), des droits de place (177 388,70 €) et de la taxe sur l'électricité (746 311,77 €) subissent l'impact de la crise sanitaire, leur diminution est respectivement de - 66 K€, - 65 K€ et de - 46 K€.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 100,4%.

1.4.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 14 267 273,8 € sont en augmentation, à périmètre constant (donc hors soutien des partenaires dans le cadre de la pandémie) de 440 054,51 € et représentent 21,5 % du total des recettes de la section.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 383 947 €.
La baisse de la dotation forfaitaire se poursuit en 2020 (- 98 684 €, soit - 1,8 % par rapport à l'exercice précédent). La réduction liée à l'écrêtement continue et impacte la Ville.
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 241 537 € (- 6,7 K€)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 393 186 € progresse de 7,4 % (+ 165 033 €) par rapport à 2019 en raison des nouveaux périmètres intercommunaux, la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2019.
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 396 039 €, elles augmentent de 8,1 % (+ 103 566 €).
En dehors de celles liées à la taxe d'habitation, ces compensations font partie des variables d'ajustement au sein des dotations de l'Etat.
Leur augmentation est principalement liée au maintien dans les bases exonérées de taxe d'habitation 2019 (servant au calcul de la compensation fiscale versée par l'Etat en 2020) des contribuables concernés par le dispositif visant à corriger la suppression de « la demi-part des veuves ».

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 101,5 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 4 590 009,80 € (contre 3 635 874,06 € en 2019) sont très impactées par la crise sanitaire.

A périmètre constant, les principales évolutions sont liées à :

- la participation de l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (+ 183 K€), des emplois d'avenir (- 62 K€, fin du dispositif) et de la TECV (transition énergétique croissante verte) pour le projet ma ville nature (0 pesticides, gestion différenciée, jardins partagés, protection bio diversité : nichoirs, ruchers, ...) : + 50 K€
 - la compensation franco-genevoise transfrontalières reversée à la Ville par le Conseil départemental en 2020 : + 88 076,91 €. Suite à la décision du Conseil départemental, cette compensation ne sera plus perçue à compter de 2021.
- Le FCTVA : la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une nouvelle recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 52 564 € en 2020 (+ 8 K€).

1.4.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 239 100,11 € et sont en légère hausse de 8 K€ (soit + 0,7 %).

Plus précisément, ils concernent :

les revenus des immeubles pour 719 153,70 € qui se maintiennent à leur niveau de 2019

- les redevances versées par la SMAC (même montant qu'en 2019) 39 166,60 €
- la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois 22 153,17 € (+ 2,7 K€)
- le remboursement des tickets repas du personnel 305 207,50 € (- 2,4 K€).

1.4.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 4 480 799,81 €, ce chapitre connaît une hausse très forte (+ 2 670 736,32 € après une baisse en 2019 de 2 157 344,80 €).

La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes plus élevées qu'en 2019 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (4 134 199 € contre 1 641 695 € en 2019 valorisation des certificats d'économie d'énergie comprise).

Sur ce poste figurent également des recettes exceptionnelles perçues sur cet exercice, en particulier, le remboursement d'un trop payé :

- en 2017, d'une taxe sur les installations de la régie de l'eau : 81 760 €
- de charges d'énergie (électricité, chauffage, ...) indûment facturées sur le point de comptage camping municipal : 55 760 €.

1.4.6 REPRISES SUR PROVISIONS (chapitre 78)

Elles s'élèvent en 2020 à 187 134,51 €, en baisse de - 115 433,65 € principalement de la reprise d'un montant élevé effectuée en 2019 dans le cadre de la vente différée de l'ancien abattoir (296 K€).

Des reprises de provisions ont été passées en 2020 à hauteur de 115 K€ dans le cadre des impayés d'une part et des contentieux d'autre part pour 72 K€.

Section de fonctionnement : synthèse

En chiffres bruts, compte tenu du différentiel entre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors transfert du résultat des budgets eau et assainissement à GBA (- 581 K€, soit - 1,1 %) et celle des recettes réelles hors produits de cession et valorisation des certificats d'économie d'énergie (+ 411 K€, soit + 0,7 %), l'exécution du budget **dégage une capacité d'autofinancement de 8 725 K€ en 2020** (contre 7 733 K€ en 2019), en hausse de 993 K€, soit + 12,8 %.

Elle permet à la Ville, pour la 11^{ème} année consécutive, de conforter sa capacité à rembourser l'annualité du capital de sa dette (dont le montant s'élève à 5 150 K€ en 2020).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Synthèse

La section d'investissement présente un **solde consolidé** négatif en 2020 de 5 535 774,08 €.

Les dépenses **prévisionnelles** d'équipement (comptes 20, 21 et 23 en mouvements réels) représentent un montant de 19 821 953,52 € et les dépenses **réalisées** s'élèvent à 14 247 521,54 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement est le deuxième plus élevé depuis 2008.
Une somme de 5 045 690,05 € est engagée en **reports**, pour une réalisation en 2020.

Le **taux de réalisation** s'établit à 71,9 % ce qui est remarquable en cette année de crise sanitaire.

Enfin, l'emprunt réalisé au titre de l'exercice 2020 (2 800 K€) est inférieur au remboursement annuel de la dette (5 150 K€).

En conséquence, l'endettement consolidé (avec dette SPL) de la Ville diminue une nouvelle fois pour s'établir à 40 183 K€ fin 2020 (contre 42 650 K€ en 2019, 44 249 K€ en 2018 et 45 192 K€ fin 2012).

2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 14 247 521,54 €. Des reports de crédits sur l'exercice 2020 figurent à hauteur de 5 045 690,05 €.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2020 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : **106 945,10 €**

Elles concernent principalement :

- subvention au SIEA et à GBA dans le cadre du projet d'aménagement NPNRU – Pont des chèvres	24 188,13 €
- signalétique Musée de Brou	25 690,52 €
- subvention AGLCA – ouverture MCC	19 935,47 €
- subvention tennis club de Bourg	19 862,98 €

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 260 270,71 €, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 6 179 670,84 € et travaux pour 7 634 640,92 €) concernant principalement les opérations suivantes :

➤ **les bâtiments :**

- La Madeleine (travaux espace d'animation sociale des Glycines notamment)	411 964,96 €
- stand de tir - réhabilitation	206 842,33 €
- Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC)	3 019 433,15 €
- Les Vennes (vestiaires)	877 300,31 €
- Espace du Lac – Bouvent	1 088 030,27 €
- NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II) notamment E. Herriot	944 498,18 €
- Bâtiment des Lices - aménagements	187 367,33 €
- Débitumisation des cours d'école (dont plantations)	147 153,85 €
- autres travaux sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	1 292 484,75 €

➤ **les espaces publics et voiries :**

- rues Montesquieu et Crouy, Montholon et Jean Marie Verne – réfection	1 589 127,99 €
- site de Bouvent – réaménagement et matériels	337 540,19 €
- éclairage public et feux tricolores	191 458,11 €
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art...)	1 361 325,48 €
- petits aménagements de proximité (notamment création et rénovation d'espaces de proximité et de jeux, aménagements cyclables, réseau vélo express...)	155 688,31 €
- espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins)	178 016,06 €

➤ **le matériel de travail, acquisitions et divers :**

- acquisitions foncières	497 693,37 €
- études générales (urbanisme, déplacement, préopérationnelles)	157 513,15 €
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	411 505,08 €
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	694 657,24 €
- Couleurs d'Amour	67 095,60 €

Une somme de 5 045 690,05 € correspondant à des équipements prévus en 2020 a fait l'objet d'un report sur 2021.

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 5 155 697,78 €.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la Ville, soit 4 719 698,11 €
- remboursement de la dette SPL, soit 417 043,33 €.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 7 594 067,95 € (contre 9 558 458,60 € en 2019), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

➤ fonds de compensation de la TVA (rappel : perception des montants dus au titre de 2 années en 2019, soit 3,1 M€ pour régularisation du retard dans l'instruction du dossier par la Préfecture)	1 790 729,00 €
➤ taxe d'aménagement	597 598,61 €
➤ résultat de fonctionnement 2019 affecté en réserves	5 165 740,34 €

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Elles sont réalisées à hauteur de 5 929 956,75 € (4 716 K€ en 2019). Une somme de 971 206,27 € figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 460 366,39 € en particulier pour les travaux de la Maison de la Citoyenneté et de la Culture (303 K€)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 1 781 224,55 € concernent principalement les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté pour 1 157 K€ et du monastère royal de Brou (240 K€), vestiaires des Venues (202 K€) et Camus (146 K€)
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 1 029 760,05 €, dans le cadre des travaux de de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (661 K€) et pour le NPNRU Boulevard E. Herriot (150 K€)
- les subventions d'équipement émanant du fonds communautaire FEDER pour 471 200 € versées des travaux d'isolation thermique réalisés par la SPL OSER sur les bâtiments municipaux.
- les subventions d'équipement reçues dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour 1 241 869,89 € en particulier dans le cadre des projets Carré Amiot (538 K€), Madeleine Glycines (225 K€), NPNRU (150 K€) et les vestiaires des Venues (180 K€)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2018) s'est élevé à 488 850 €.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les recettes d'emprunt s'élèvent à 2 800 000 €, représentant exclusivement l'encaissement de l'emprunt nouveau réalisé sur l'exercice : il n'y a pas d'emprunt inscrit en reports.

La dette consolidée au 31 décembre 2020 s'élève à 40 183 K€, en baisse de 5,9 % (- 2 467 K€) sur 1 an. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 78,2 % de l'encours, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux.

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 6 707 695,53 € et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 2 000 000 €) ressort à 8 707 695,53 €.

La section d'investissement présentant un **solde d'exécution négatif** de - 5 535 774,08 €, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 3 171 921,45 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 1 671 921,45 €, le solde soit 1 500 000 € étant conservé en section de fonctionnement. Ce solde, d'un montant supérieur à son niveau habituel, est destiné (comme l'an passé), à couvrir en particulier, les dépenses imprévues générées par le COVID19 sur l'exercice 2021.

BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	155 473,92	recettes	86 228,00
dépenses	153 326,46	dépenses	85 285,64
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 2 147,46	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 942,36
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	+ 3 089,82
= résultat cumulé	+ 2 147,46	+ solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT A AFFECTER	+ 2 147,46	SOLDE NET	+ 4 032,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 39,6 K€ (contre 33,6 K€ en 2019) constitue avec les dépenses d'équipement (pour 44 K€ comprenant notamment les travaux de restauration du restaurant bar de cet équipement : peinture, plomberie, façade et réfection du sol) les principales réalisations en dépense.

En matière de recette réelle de la section, l'emprunt est réalisé pour 34 K€. La dette de ce budget au 31 décembre 2020 s'élève à 374 607,54 € (contre 377 K€ fin 2019).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 155 360,00	+ 153 326,46	- 2 033,54
RECETTES	+ 155 360,00	+ 155 473,92	+ 113,92

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 98,3 %, pour un montant de 104,7 K€. Elles diminuent légèrement de - 7,8 K€ du fait de la crise sanitaire (pour - 3,4 K€ : occupation des locaux réduite).

La rémunération du délégataire (71,3 K€) et les taxes foncières (10,4 K€) se maintiennent presque à leur niveau de 2019.

Les dotations aux amortissements des immobilisations (48,6 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaires sont en revanche en hausse de + 4,5 K€.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 100 % des prévisions pour 154 K€, sont quasiment au même niveau qu'en 2019 (légère baisse : - 1,2 K€ du fait de la crise sanitaire).

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 37 K€ et de subventions d'équilibre du budget principal Ville à hauteur de 77 K€ et de GBA pour 32 K€.

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	543 905,55	recettes	333 145,03
dépenses	570 242,49	dépenses	475 886,49
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 26 336,94	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 142 741,46
+ résultat antérieur reporté	+ 167 450,11	+ solde antérieur reporté	+ 245 638,65
= résultat cumulé	+ 141 113,17	+ solde des restes à réaliser	- 2 652,73
RESULTAT A AFFECTER	+ 141 113,17	SOLDE NET	+ 100 244,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 693 560,65	+ 475 886,49	- 217 674,16	+ 17 774,73
RECETTES	+ 693 560,65	+ 333 145,03	- 360 415,62	+ 15 122,00

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) laisse apparaître un taux de réalisation de 64,2 % en dépenses réelles (337 K€ contre 309 K€ en 2019).

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 144 K€ consistent principalement en la poursuite du renouvellement complet du matériel de péage pour 63 K€ et en l'aménagement et équipement des parkings pour 74,9 K€ (installations sécurité incendie, fourniture et installation groupes électrogènes, ...). Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 128 K€ portée en reports de crédits 2020 sur 2021.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 176 K€.

RECETTES

L'autofinancement de la section de fonctionnement constitue la seule réalisation en recette de cette section.

Comme en 2019, il n'est pas souscrit d'emprunt en 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 702 970,11	+ 570 242,49	- 132 727,62
RECETTES	+ 702 970,11	+ 543 905,55	- 159 064,56

DEPENSES

La structure des dépenses et des recettes est donc peu modifiée par rapport à 2019.

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 237 K€ en 2020 et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général et de charges de personnel respectivement réalisées pour 126 K€ (130 K€ en 2019) et 103 K€ (+ 6,9 K€).

- de charges financières réalisées pour 7 K€ (9 K€ en 2019).

La dette de ce budget au 31 décembre 2020 s'élève à 451 211,45 € (contre 626 954,30 € en 2019).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 405 K€.

Elles sont composées, pour l'essentiel, du produit du stationnement pour 386 K€ (contre 534 K€ en 2019) qui diminue de manière importante du fait de l'impact de la crise sanitaire (baisse de la fréquentation) et d'une politique volontariste en la matière pendant le confinement.

BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	3 515 085,52	recettes	2 705 668,03
dépenses	3 513 085,52	dépenses	3 567 419,66
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 861 751,63
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,78	+ solde antérieur reporté	+ 134 331,97
= résultat cumulé	+ 647 056,78	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 647 056,78	SOLDE NET	- 727 419,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 224 138,75	+ 3 567 419,66	- 656 719,09
RECETTES	+ 3 577 651,97	+ 2 705 668,03	- 871 983,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 4 171 030,00	+ 3 513 085,52	- 657 944,48
RECETTES	+ 4 817 516,78	+ 3 513 085,52	- 1 304 431,26

En matière de dépenses réelles :

- les dépenses réelles relatives à l'aménagement des terrains du lotissement sont réalisées pour 565 K€
- le remboursement de la 1^{ère} échéance de l'emprunt souscrit en 2019 est réalisé à hauteur de 60 K€

Côté recettes réelles : l'emprunt de l'exercice est réalisé à hauteur de 190 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	49 425,09	recettes	2 500,00
dépenses	47 412,38	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 2 012,71	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 500,00
+ résultat antérieur reporté	- 7 115,86	+ solde antérieur reporté	+ 11 119,59
= résultat cumulé	- 5 103,15	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	- 5 103,15	SOLDE NET	+ 13 619,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 500,00 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 56 120,00	+ 47 412,38	- 8 707,62
RECETTES	+ 56 120,00	+ 49 425,09	- 6 694,91

DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 44 912,38 €, sont au même niveau que celles réalisées en 2019 (44 644,96 €).

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel (au budget principal) pour 26 297,01 €, de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6 990,11 € ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 10 980 €.

RECETTES

Le produit du fossoyage réalisé pour 46 348,44 € augmente par rapport à son niveau de 2019 (40 K€).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire (de 2 K€) et le résultat de la section d'investissement également (13 619,59 €).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	9 858,77	recettes	5 824,00
Dépenses	6 040,86	dépenses	6 130,80
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 3 817,91	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 306,80
+ résultat antérieur reporté		+ solde antérieur reporté	
= résultat cumulé	+ 3 817,91	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 817,91	SOLDE NET	- 306,80

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 9 860,00	+ 6 130,80	- 3 729,20
RECETTES	+ 9 860,00	+ 5 824,00	- 4 036,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 7 000,00	+ 6 040,86	- 959,14
RECETTES	+ 7 000,00	+ 9 858,77	+ 2 858,77

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques du gymnase Favier et de la MCC pour 9,9 K€ permettent la prise en charge du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice (6,1 K€).